

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 novembre 2022

Délibération n° CA 2022-11.16

Portant approbation du Plan de paysage sous-marin du Parc national des Calanques

Vu le code de l'environnement.

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le Parc national des Calanques et notamment son article 15 ;

Vu la charte du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des Parcs nationaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 2019, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 portant nomination de la directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique ;

Vu l'avis du Conseil économique, social et culturel ;

Sur le rapport de la directrice du Parc national des Calanques ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : 51
- 2° Quorum: 26
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 39
- 4° Administrateurs prenant part au vote : 39
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : 39
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
 - c) Nombre d'abstentions constatées : 0
- 5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration ayant débattu et délibéré,

arrête

Article 1:

Le Plan de paysage sous-marin du Parc national des Calanques, comprenant la définition d'unités paysagères en milieu marin et un plan d'action afférent à leur préservation, est approuvé.

Article 2:

La directrice du Parc national des Calanques s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public, affichée au siège du Parc national des Calanques pendant deux mois, ainsi que dans chaque commune située sur le territoire du cœur du Parc national des Calanques.

Fait à Marseille, le 29 novembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration,

La Directrice,

Didier REAULT

Gaëlle BERTHAUD